

AVIS

09/07/2024

Avis adopté en séance plénière le 09 juillet 2024
dans le cadre d'une saisine obligatoire

Compte administratif 2023 Compte de gestion 2023 Affectation du résultat 2023 Budget principal



Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Jean-Luc BLANC**
Rapporteuse de l'Avis : **Corinne INNESTI**
Chargée de mission : **Christiane GAU**

Rapporteure :
Corinne INNESTI
Collège 1

Assistée de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 125 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire
Etude conduite par la commission **Finances et Fonctionnement**

.....

Sommaire

1^{ERE} PARTIE : LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL	5
OBJET DU RAPPORT	5
1. ELEMENTS PRESENTES PAR LA REGION	5
1.1 LES RECETTES ET DEPENSES DE L'EXERCICE 2023	5
1.2 LES INDICATEURS DE GESTION	5
1.3 ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ET GESTION EN AP/CP (AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) OU D'ENGAGEMENT (AE)/CREDITS DE PAIEMENT)	6
2. COMMENTAIRES ET AVIS DU CESER	6
2.1 SUR LES RECETTES ET LES DEPENSES	6
2.2 SUR LES NIVEAUX DE REALISATION DES CREDITS	8
2.3 SUR LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	8
2.4 SUR LES INDICATEURS D'EPARGNE ET D'ENDETTEMENT	8
2.5 SUR LA PRESENTATION « BUDGET VERT »	9
3. COMMENTAIRES DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER	9
<i>Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité.....</i>	<i>9</i>
<i>Commission Aménagement et Développement des territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement</i>	<i>10</i>
<i>Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral</i>	<i>10</i>
<i>Commission Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux</i>	<i>11</i>
<i>Commission Culture, Patrimoine culturel</i>	<i>12</i>
<i>Commission Formation professionnelle et Apprentissage.....</i>	<i>12</i>
CONCLUSION	13
2^{EME} PARTIE : LE COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL.....	14
OBJET DU RAPPORT	14
1. REMARQUES DU CESER.....	14
2. AVIS DU CESER.....	14
3^{EME} PARTIE : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL	15
OBJET DU RAPPORT	15
1. ELEMENTS SOUMIS AU CESER.....	15
2. AVIS DU CESER.....	15
AUDITION ET REMERCIEMENTS	17
EXPLICATIONS DE VOTE	19

1^{ère} partie : Le Compte Administratif 2023 du budget principal

Objet du rapport

Le Compte administratif est un document comptable établi à la clôture de l'exercice budgétaire. Il présente les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) de l'année écoulée, les rapproche des prévisions inscrites au budget pour en mesurer le taux d'exécution, et présente les résultats comptables de l'exercice.

1. Eléments présentés par la Région

1.1 Les recettes et dépenses de l'exercice 2023

En fonctionnement :

- **Recettes** réelles de fonctionnement : 2 259 millions d'€, en progression de 3,8 % par rapport au Compte Administratif 2022 ;
- **Dépenses** réelles de fonctionnement : 1 844 millions d'€, en hausse de 7,5 % par rapport au Compte Administratif 2022.

En investissement :

- **Recettes** réelles d'investissement (hors emprunt) : 296,6 millions d'€, en forte hausse, de plus de 54 % ;
- **Dépenses** réelles d'investissement (hors emprunt) : 814,9 millions d'€, contre 652,8 millions d'€ en 2022, soit une hausse très significative de 24,8 %.

1.2 Les indicateurs de gestion

L'Épargne :

- **L'épargne de gestion** (recettes de gestion - dépenses de gestion) s'établit à 478 millions d'€ en 2023, en recul de 8,1% (- 42 M€) ;
- **L'épargne brute** s'élève à 415,5 millions d'€ en recul de 11,9 % (- 56,4 M€). Le taux d'épargne brute est de 19,7 %, contre 23,1 % au CA 2022 ;
- **L'épargne nette** (épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette) est en recul de 17 % ; elle s'élève à 277,8 millions d'€ contre 334,7 millions d'€ au CA 2022.

Un endettement en hausse :

L'encours de la dette au 31/12/2023 :

- Hors crédits-bails : 2 653 millions d'€ (+ 82 millions d'€ par rapport au CA 2022) ;
- Crédits-bails inclus : 2 810,4 millions d'€ (+ 73 millions d'€ par rapport au CA 2022).

Une légère dégradation de la capacité de désendettement :

- Hors crédits-bails, elle se situe 6,4 années en 2023 contre 5,4 années en 2022 ;
- Crédits-bails inclus, elle est de 6,6 années en 2023 contre 5,7 années en 2022.

1.3 Engagements pluriannuels et gestion en AP/CP (Autorisations de Programme (AP) ou d'Engagement (AE)/Crédits de Paiement)

Les affectations en 2023 :

- En Autorisations de Programme (AP) : 780,8 millions d'€, soit un taux d'affectation de 80,5% ;
- En Autorisations d'Engagement (AE) : 1 232,7 millions d'€ soit un taux d'affectation de 94,1%.

Les stocks d'AP et d'AE affectées et non mandatées au 31 décembre 2023 :

- En AP : le stock représente 2,671,4 millions d'€ (- 65,7 M€ par rapport au CA 2022) ;
- En AE : le stock s'élève à 731,6 millions d'€ (- 11,1M€ par rapport au CA 2022).

2. Commentaires et avis du CESER

2.1 Sur les recettes et les dépenses

Recettes de fonctionnement :

Le dynamisme de la recette de TVA, qui représente plus de la moitié des recettes de fonctionnement de la Région, marque le pas en 2023. Le CESER avait déjà exprimé en 2022 son inquiétude quant à la trajectoire d'évolution de cette recette, qui reste soumise à de nombreux aléas tant économiques, géopolitiques et internationaux, que climatiques ou encore politiques.

Dépenses de fonctionnement :

Le CESER observe pour l'année 2023 l'augmentation des dépenses de la section de fonctionnement, qui progressent de 7,8 %.

- Près de 64 % de ces dépenses concernent les politiques publiques régionales. L'augmentation des dépenses, due notamment aux surcoûts des énergies : gaz pour le chauffage des lycées et carburant pour les transports. Cette augmentation ne concerne pas tous les postes relevant des politiques publiques régionales, et certains d'entre eux ont connu une diminution, tels que l'Exploitation des TER ou la formation professionnelle
- Concernant les dépenses communes, dans un contexte d'inflation de 4,9 %, l'augmentation des charges de personnel (+4,2 %) s'explique par l'application de mesures nationales ainsi que par les décisions propres de la collectivité en matière d'amélioration du régime indemnitaire des agents.
- La part des charges financières contribue, elle aussi, fortement à l'accroissement des dépenses, en raison de la hausse des taux d'intérêts, qui s'élèvent en moyenne à 2,3 % en 2023 contre 1,76% en 2022. En dépit du nombre élevé d'opérations de swaps opérées en 2023, leur solde s'est avéré moins favorable en 2023 que par le passé. Il n'a pas permis de contrebalancer les effets de la hausse des taux. Ces charges représentent un sujet de préoccupation pour le CESER.

Le CESER aurait souhaité disposer, pour l'ensemble des dépenses 2023, d'une annexe détaillée présentant les motifs d'augmentation (inflation, contraintes externes, surcoûts etc.)

Les recettes d'investissement hors emprunt

Les recettes d'investissement passent de 191,8 M€ en 2022 à 296.9 M€ en 2023. Le CESER relève cette forte progression de + 54,8 %, grâce au volume conséquent de subventions d'équipement perçu par la Région, versées en contrepartie de la réalisation effective d'investissements.

Dans un contexte de ressources contraint, le CESER constate la capacité de la Région à solliciter et obtenir ces financements.

Les dépenses d'investissement

Le CESER note la forte hausse des dépenses d'investissements : 815 M€ en 2023 contre 653 M€ en 2022 soit une progression de + 23 %, en cohérence avec la volonté annoncée de la Région d'accroître ses investissements sur le territoire. Toutefois, le CESER relève que cette hausse n'est pas uniformément répartie : une proportion significative concerne les secteurs des transports, de l'aménagement du territoire, et des lycées.

2.2 Sur les niveaux de réalisation des crédits

Le CESER relève des taux de consommation des crédits par rapport aux prévisions du budget 2023 très convenables : 91 % en section de fonctionnement, et 86,7 % en section d'investissement.

2.3 Sur les engagements pluriannuels

Les taux d'affectation

Les taux d'affectation en Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE) sont satisfaisants, se situant respectivement à 79 % en AP et 94,1 % en AE.

On note toutefois des nuances en fonction des secteurs, avec les grandes politiques régionales « Aménagement du territoire - développement durable » ; « Architecture - culture - éducation - jeunesse » ; et « Economie – formations - santé », qui affichent en investissement des taux supérieurs à 90 %, et des secteurs aux « performances » moindres, pour lesquels, au moment de la rédaction du présent avis, le CESER ne disposait pas d'explication quant aux raisons de taux plus faibles. C'est le cas pour le secteur « Sécurité » (59,3 %) ou le secteur « Europe et coopération méditerranéenne » (39,3 %). A l'inverse, le taux de 70,2 % pour le secteur « Transports – mobilité - grands équipements » atteint, se justifie par des retards de programmation, notamment sur la ligne « chemins de fer de Provence », avec une reprogrammation annoncée sur l'année 2024.

Les ratios de couverture

En AP, le ratio de couverture est de 3,5 années contre 4,6 années en 2022 ; en AE, il est de 0,62 années, contre 0,67 années en 2022.

Ces ratios traduisent une accélération du rythme de réalisation des opérations, comme en témoigne la légère diminution des stocks d'AP et d'AE restant à mandater.

Le CESER souligne ce signal positif pour les différents porteurs de projets soutenus par la Région.

2.4 Sur les indicateurs d'épargne et d'endettement

Le CESER constate que la situation financière globale de la Région en 2023 amorce une régression :

- Le niveau d'épargne est inférieur à celui attendu, et couvre donc plus faiblement le besoin de financement de l'investissement. Cela conduit à un recours plus important à l'emprunt et, mécaniquement, à une dégradation -contenue en 2023- de la capacité de désendettement.
- Le CESER relève que l'augmentation des charges d'intérêts de la dette est responsable de 25 % de la baisse de l'épargne brute de 2023.

- Le scénario attendu de baisse de taux a connu un décalage dans le temps, il est donc sans impact sur le niveau des charges d'intérêts des emprunts 2023.
- Ce niveau des charges financières continu à être un sujet de préoccupation pour le CESER, qui s'inquiète de la capacité de la collectivité à poursuivre une politique d'investissements volontariste, en l'absence de marges de manœuvres suffisantes et dans un contexte de taux encore peu favorable.

2.5 Sur la présentation « Budget vert »

Le CESER aurait souhaité une traduction et une mise en valeur de la démarche « Budget vert » dans ce Compte administratif 2023.

Si, réglementairement, un document spécifique est prévu à compter du CA 2024, le CESER trouve néanmoins dommage que la Région n'ait pas saisi l'opportunité de communiquer dès le Compte administratif 2023 sur cette démarche qu'elle a initiée de manière volontariste dès le BP 2023. Cela aurait pourtant permis de disposer dès à présent d'une base de départ, permettant aux fils des années de mesurer les efforts accomplis.

3. Commentaires des commissions sectorielles du CESER

Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

La commission « Transports publics régionaux et écomobilité » souligne le montant substantiel des investissements consacrés notamment aux infrastructures ferroviaires et au matériel roulant pour assurer pleinement la réussite de l'ouverture à la concurrence de l'étoile de Nice et de la ligne Marseille-Toulon-Nice. Si, en fonctionnement, le taux de crédits affectés est de plus de 95 % par rapport aux crédits budgétés, il n'en est pas de même pour les investissements qui était de 70 % avant les dernières Décisions Modificatives (DM).

Les échanges avec le vice-président, Jean-Pierre Serrus et les services, représentés par le DGA, Victor Alonso, ont permis de comprendre les nombreux ajustements réalisés au cours de l'année 2023. Le budget alloué au cours de l'année 2023, après ventilation des crédits du budget supplémentaire et des décisions modificatives permet de rester dans l'enveloppe du budget primitif (BP) 2023.

Plusieurs reports de crédits d'un programme à l'autre sont dus à des retards de programmation. Parmi ces reports, les investissements sur la ligne des chemins de fer de Provence initialement dotée de plus de 73 M€, dont un peu plus de 4 M€ seulement ont été affectés. Une partie de ces crédits ont été transférés sur le programme « concessions ferroviaires » sur les deux secteurs ouverts à la concurrence.

La commission veillera, lors du compte administratif 2024, que les crédits 2023 dévolus à la ligne des Chemins de fer de Provence, soient bien inscrits et affectés en 2024, en

travaux et en achat de matériel roulant. Il en sera de même pour tous les programmes dont les travaux ou actions ont pris du retard et ont glissé de l'année 2023 à l'année 2024.

Plusieurs études ont été mentionnées, sur la ligne des Alpes dans l'objectif d'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 pour améliorer la performance de cette ligne, et en matière de prospective par rapport aux impacts du changement climatique sur les voies de circulations. La commission souhaiterait avoir accès aux études achevées et en avoir une présentation afin de pouvoir évaluer la pertinence des budgets futurs au regard des conclusions de ces études.

Commission Aménagement et Développement des territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement

Les membres de la commission soulignent la clarté et la précision des propos et des réponses apportées lors de la présentation du compte administratif 2023 par le représentant de l'exécutif régional et du service concerné.

Les Décisions Modificatives intervenues au cours de l'année 2023 ont permis, par des transferts entre programmes d'intervention, d'ajuster le montants des crédits budgétés initialement. En conséquence, les budgets « alloués » en fonctionnement et en investissements ont été respectivement affectés à 99,8 % et 97,9 %.

La commission relève l'importance de l'approche « équitable » des territoires, énoncée par le vice-président, concernant les interventions régionales des deux programmes piliers de ce secteur, les programmes « nos communes d'abord » et « nos territoires d'abord ».

Les membres de la commission seraient intéressés par une présentation des typologies de travaux et des critères de choix des dossiers présentés dans le cadre de ces deux dispositifs d'aide financière. La communication de l'évolution des typologies d'intervention de ces deux programmes depuis leur création, promise par le vice-président du conseil régional, permettrait d'avoir une représentation précise des thématiques sur lesquelles la Région intervient.

A l'appui de cette évolution des typologies d'intervention, la commission souhaite la transmission d'une représentation graphique permettant de localiser les opérations et de visualiser que l'ensemble des communes et territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient de l'aide régionale.

Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

La commission Agriculture, forêt, mer, pêche, littoral remercie les représentants de la Région pour la présentation du compte administratif 2023. Sur les programmes « agriculture et forêt » les crédits du budget primitif 2023 ont été consommés à 100 %. Il convient toutefois de mentionner qu'il y a eu 6 M€ de crédits « supplémentaires » qui n'ont pas été affectés ramenant le taux d'affectation à 81 %. Les crédits des programmes « mer » du BP 2023 ont été affectés à près de 99 % et n'ont pas été abondés en cours d'année, contrairement aux programmes des secteurs « agricoles et forestiers ».

La commission souhaite néanmoins mettre l'accent, face aux évolutions climatiques et réglementaires, sur l'importance de la recherche fondamentale et appliquée, sur

l'amélioration variétale, des pratiques culturales et d'élevage, sans oublier l'optimisation de la gestion de l'eau pour tous les usages.

S'il est important de rappeler l'intérêt de préserver le foncier agricole, naturel et forestier, il est urgent d'aider à l'installation du plus grand nombre d'agriculteurs et d'éleveurs, de les former et de les accompagner en assurant la promotion des productions régionales par l'organisation de filières professionnelles et par la diffusion d'un label régional de qualité et rémunérateur, qui doit permettre de développer efficacement des systèmes agricoles qui luttent et anticipent les effets du changement climatique et l'effondrement de la biodiversité..

La sensibilisation du grand public aux pratiques agricoles, forestières et d'élevage, terrestre et marin, est nécessaire pour faire connaître ces métiers, valoriser les produits locaux, et respecter ces milieux sensibles.

Les actions d'anticipations et précurseurs de la Région sur le volet mer et littoral en termes de protection et de formation sont à saluer et à faire perdurer.

La commission souhaite féliciter la Région pour son soutien permanent, depuis de nombreuses années, aux démarches « Ports propres » et « Ports propres actifs en biodiversité », qui ont amené à la publication officielle, le 4 juin 2024, de la norme ISO 1875, dite « norme mondiale ports Propres ».

L'initiative « Plan voile et nautisme 2018-2024 » a été reconnue comme une belle opportunité pour les clubs et fédérations sportives.

Commission Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux

La commission note un niveau d'exécution des crédits de paiement en 2023, ainsi que de forts taux d'affectations des AP et des AE ouvertes sur l'exercice 2023.

En revanche, la commission déplore les regroupements de programmes d'investissements, ce qui ne permet plus au CESER de disposer d'une vision détaillée des montants consacrés aux différents volets d'investissements réalisés dans les lycées régionaux, et la part des études préalables, des travaux sur les équipements sportifs, des travaux liés à la rénovation énergétique, ou encore à l'accessibilité, notamment.

La remarque vaut également en section de fonctionnement, ou la part des dotations aux lycées publics et privés n'est plus lisible dans la nouvelle présentation.

Compte tenu des bouleversements du calendrier de tenue de l'Assemblée plénière régionale, la commission n'a pas pu, contrairement aux années précédentes, auditionner la Vice-présidente en charge des lycées, et n'a en conséquence pas pu obtenir de réponses ou d'explications sur les données de ce CA 2023 pour la partie « Lycées ».

La commission souhaiterait disposer d'une annexe lui apportant ces précisions énoncées ci-dessus, ainsi que des informations sur l'avancée des trois dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projet du plan de relance européen REACT UE, pour soutenir des investissements sur l'environnement numérique éducatif et le très haut débit dans les lycées.

Commission Culture, Patrimoine culturel

La commission souligne que les ressources financières déployées par la Région pour mettre en œuvre sa politique culturelle restent constantes depuis plusieurs années. Elle constate avec satisfaction le fort niveau d'exécution des crédits de paiement en 2023, à 99.5 % en fonctionnement et en investissement. Les taux d'engagements pluriannuels atteignent eux aussi près de 100 %, sur l'ensemble des programmes de la politique culturelle régionale.

La commission relève également l'affectation, en section d'investissement, de près de 12 M€ dédiés à la construction de la future cité régionale du cinéma, et suivra avec intérêt le développement de ce projet, dans la continuité de l'avis qu'elle a produit sur le sujet à la fin de l'année 2023.

Commission Formation professionnelle et Apprentissage

Pour les programmes relevant de son champ de compétence, la commission prend acte de la conformité globale du compte administratif 2023 au budget primitif 2023. De ce fait, elle souhaite réitérer son inquiétude devant la réduction de certaines dépenses mandatées annoncée par ce dernier, et confirmée dans ce compte administratif, concernant notamment plusieurs programmes en fonctionnement : « Programme régional de formation et de qualification » (– 31,69 % par rapport à l'exercice précédent), « Partenariat renforcé avec Pôle Emploi » (– 33,71 %, alors que le BP 2023 semblait même annoncer une hausse), « Rémunération des stagiaires » (– 8,9 %) ou « Orientation » (– 7,37 %), d'autant que le budget primitif 2024 prévoit la poursuite de ces restrictions (exception faite concernant le programme « Programme régional de formation et de qualification »). Ces postes de dépense conservent en effet une importance d'autant plus grande dans un contexte où le chômage demeure élevé, et leur préservation s'inscrirait en cohérence avec le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). En revanche, la commission note que l'effort annoncé par la Région dans le budget primitif 2023 en matière de formations sanitaires et sociales se trouve globalement confirmé.

Conclusion

Le CESER constate cette année encore la difficulté de la Région à concilier sa volonté d'investir avec les contraintes d'une autonomie financière quasi inexistante, ne lui permettant pas de mener des arbitrages significatifs.

Le CESER encourage la Région à tenir compte de ses suggestions, à la fois pour améliorer l'information des citoyens sur les finances régionales, tant sur le respect de la trajectoire et la volonté d'améliorer ses ratios financiers, que pour exposer des éléments permettant de juger de l'adéquation des dépenses régionales avec la couverture des besoins du territoire régional.

Si le CESER avait pu se réjouir, lors de l'adoption du Budget primitif 2023, de la volonté affichée de la Région de mettre en place une évaluation de ses politiques, il apparaît qu'une véritable démarche en ce sens reste à construire. Elle constituerait un élément positif d'analyse et de restitution de l'action régionale, et aurait toute sa place lors de l'examen du Compte administratif.

Enfin, concernant la présentation des éléments de la présente saisine, le CESER souligne cette année encore les efforts de la Région pour apporter une meilleure lisibilité du Rapport de Présentation. De plus, les échanges avec le Vice-président en charge des Finances et des partenariats de coopération et les services financiers, ont permis aux nouveaux conseillers CESER de la mandature installée en janvier 2024, de disposer de nombreux éléments relatifs au budget régional.

2^{ème} partie : Le Compte de Gestion 2023 du budget principal

Objet du rapport

Le Compte de gestion est un document élaboré par le comptable public chargé de la gestion de la Collectivité, qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée.

Le Conseil régional doit constater la stricte concordance avec le Compte administratif afférent au même exercice comptable, et signifier son approbation dans une délibération distincte et préalable à celle relative à l'adoption du Compte administratif.

1. Remarques du CESER

Le Compte de gestion apporte des éléments complémentaires à ceux figurant au Compte administratif, notamment en matière patrimoniale et sur les comptes de tiers.

Le CESER suivra avec intérêt la mise en place du Compte Financier Unique (CFU), qui ambitionne de fournir, en un seul document au lieu de deux -Compte administratif et Compte de gestion- une information financière plus simple et plus lisible, et dont la généralisation est prévue au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

2. Avis du CESER

Le CESER prend acte des éléments présentés.

3^{ème} partie : Affectation du résultat 2023 du budget principal

Objet du rapport

Les résultats de chacune des deux sections du budget sont constatés au compte administratif 2023, et l'assemblée délibérante doit décider de leur utilisation.

1. Eléments soumis au CESER

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats sont les suivants :

- Résultat de la section de fonctionnement : 441 833 230 € ;
- Montant du besoin de financement de la section d'investissement : 373 339 920 €.

La Région décide d'affecter ce résultat 2023 de la manière suivante :

- 373 339 920 € pour couvrir intégralement le besoin de financement de la section d'investissement ;
- 68 493 309 € en excédent de fonctionnement reporté.

2. Avis du CESER

Le CESER prend acte de la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2023

Audition et Remerciements

Le Président et la Rapporteuse tiennent à exprimer leurs remerciements au Vice-Président en charge des Finances et partenariats de coopération du Conseil régional accompagné de la Conseillère du Président Muselier en charge des Finances, de la Directrice générale des services et de la Direction des Finances qui ont accepté de répondre aux questions du CESER, et qui par leur contribution, ont éclairé notre réflexion.

Explications de vote

1^{er} Collège

Sylvie GALEA

2^{ème} Collège

Patricia TEJAS (Groupes CGT, FSU, Solidaires)

Didier SERNA (Groupe CFDT)

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Sophie MAIRESSE (Groupe Environnement - LPO Paca, Graine Paca, FNE Paca -)

(3^{ème} collège)

Yannick GALLIEN (3^{ème} collège et 4^{ème} collèges)

Intervention de Sylvie GALEA au nom du 1^{er} Collège

Le 1^{er} collège a apprécié la présence des élus régionaux ainsi que les présentations et les réponses aux questions apportées lors des réunions des commissions du CESER sur le compte administratif 2023. Les échanges avec le Vice-président en charge des Finances accompagné de la Directrice Générale des Services et de la Direction des Finances ainsi que des représentants services financiers du Conseil Régional mais aussi avec les élus de la Région au cours des différentes réunions des commissions sectorielles ont été particulièrement appréciés.

Le 1^{er} collège émet des réserves et s'interroge sur l'augmentation de 7,5 % des dépenses de fonctionnement de 2023 par rapport au compte administratif 2022. Les charges financières, en raison de la hausse des taux d'intérêt contribuent à cette augmentation de même que les dépenses de fonctionnement telles que celles liées à la hausse des prix des énergies et à la masse salariale qu'il est nécessaire de mieux maîtriser.

En ce qui concerne les recettes et dépenses d'investissement de l'exercice 2023, comme indiqué dans l'avis du CESER, elles se caractérisent principalement par une hausse significative par rapport au compte administratif 2022. Le 1^{er} collège salue les efforts de la Région pour sa capacité à obtenir les financements requis notamment sur les secteurs des transports, des lycées, de l'aménagement du territoire et du soutien aux entreprises.

En résumé, le 1^{er} collège restera vigilant sur l'évolution du niveau d'épargne de la région. La dégradation de la capacité de désendettement de la Région de l'ordre de 6,5 années en 2023 alors qu'elle était d'environ 5,5 années en 2022 va impacter son autonomie financière alors que les besoins de financement en fonctionnement et pour les investissements demeurent importants.

Le 1^{er} collège votera l'avis.

Intervention de Didier SERNA au nom du Groupe CFDT (2^{ème} Collège)

Dans un contexte plus qu'incertain, la Région par ses prévisions de recettes mesurées, dans son budget prévisionnel, a pu amortir les baisses de dotation de l'Etat.

En effet plus de 50 % de ses recettes sont indépendantes des choix de la Région.

Nous partageons la vision de l'avis sur les conséquences à long terme et le manque de prospective.

Au moment où la situation politique est plus qu'inquiétante, le Président Muselier lui-même le faisait remarquer dans une interview récente. « Tout ce qui est validé financé et planifié entre la Région et l'Etat peut disparaître... »

Nous pointerons plus particulièrement la baisse de crédits concernant la formation et l'apprentissage, même si les dotations concernant le sanitaire et social est en hausse.

La CFDT salue la démarche du budget vert, mais nous restons sur notre faim.

La Région qui se veut volontariste a produit un simple inventaire. Nous sommes loin d'une comptabilité analytique et encore plus loin d'une réelle évaluation des politiques publiques.

La CFDT rappelle la nécessité d'une mise en place concertée d'une telle démarche tout au long de l'année.

Les dépenses de la Région semble maîtrisés malgré l'inflation qui a impacté certain poste comme les fluides dans les bâtiments et les lycées.

Mais nous restons préoccupés par la gestion de la dette du fait des taux d'intérêts qui restent élevés.

*Aussi l'analyse et les réflexions engagées par notre commission, traduisent sur l'ensemble des documents soumis au vote, l'essentiel des préoccupations de notre organisation, avec notamment la nécessaire **évaluation** des politiques publiques au service de la population et des acteurs économiques de la région Sud.*

La CFDT, votera les avis proposés, avec l'apport écrit des différentes commissions sectorielles.

Intervention de Patricia TEJAS au nom du Groupe CGT, FSU, Solidaires (2^{ème} Collège)

Le gouvernement, aujourd'hui en sursis a revu à la hausse, pour tenir compte de la dégradation macroéconomique, sa prévision de déficit pour l'année de 2024 la passant de 4,4 % à 5,1 % du PIB. Après les 10 milliards d'économie en 2024, Le ministre de l'Économie a déjà annoncé 20 milliards supplémentaires d'économies pour le budget 2025, nul doute que les collectivités territoriales y contribueront directement si la doxa austéritaire perdure.

À cela s'ajoute la volonté du gouvernement actuel de faire contribuer encore plus les collectivités locales à la réduction du déficit public, une injonction qui s'inscrit dans une période de ralentissement de l'activité économique, d'insécurité sociale, d'incertitude politique, et de grandes violences géopolitiques. Cela implique pour les administrations publiques des perspectives de recettes revues à la baisse. C'est ce qui ressort de l'analyse du compte administratif 2023 et du budget supplémentaire 2024.

Dans le même temps la Cour des Comptes propose des pistes de réflexion quant à la réduction des dépenses de fonctionnement par les collectivités mais pointe aussi un besoin d'au moins 21 milliards par an en « investissements climatique ». Elle propose une contractualisation des dépenses d'investissement qui pourrait justifier une nouvelle réduction globale des dépenses des collectivités lors du prochain « Projet de Loi de Finances » 2025.

Comme vous le savez tous et toutes, une telle restriction aura des effets néfastes sur l'investissement local, l'économie de certain territoire et sur la réponse donnée aux habitants et habitantes de PACA qui veulent vivre dignement quels que soient leurs bassins de vie et d'emplois.

S'agissant du budget de la Région, les réformes étatiques engagées ces dernières années ont eu pour corollaire une déterritorialisation de ses ressources. Elles sont désormais étroitement liées à des agrégats macroéconomiques tels que la croissance économique, la consommation, l'inflation et les taux d'intérêt.

Les trois premiers influent directement sur l'évolution de la principale recette fiscale perçue par l'État et reversée ensuite : la taxe sur la valeur ajoutée. Et s'agissant de la fluctuation des taux d'intérêts, ils mettent la Région sous tutelle à la fois des taux directeurs fixés par la Banque Centrale Européenne et des agences de notations qui ne sont pas comme le prétend le rapport du compte administratif, « indépendantes ».

C'est dans ce cadre-là que l'autonomie financière de la région, composante du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales depuis 2003, est sérieusement remise en cause. La Région est majoritairement dépendante de ressources exogènes : les fonds européens, l'État, les emprunts ou les subventions.

Au final, à recettes très contraintes correspondra un arbitrage au niveau des dépenses qui accompagnera des choix politiques qui pourront mettre en péril la cohésion entre territoires, entre acteurs économiques mais aussi entre habitants et habitantes de la Région.

A ce titre quelques exemples pour illustrer ces propos. Nous assistons à la présentation de ce compte administratif, à une réduction très inquiétante des dépenses de fonctionnement consacrées à la Formation Professionnelle de l'ordre de -32 % pour le Plan Régional de Formation, de -34 % pour le partenariat avec France Travail mais aussi d'environ -10 % pour la rémunération des stagiaires et en matière d'orientation et d'information sur les métiers. Cela correspond clairement à des choix politiques qui vont à l'encontre de la réponse aux besoins liés aux évolutions des métiers, à la montée en qualification des personnes et au développement de nos territoires.

Il en est de même au niveau des investissements sur les postes budgétaires « Transports et mobilités ». Même si globalement les engagements des lignes budgétaires sont respectés, nous sommes interrogatifs quant à l'affectation de certains investissements. En effet, la ligne budgétaire « concessions ferroviaires » laisse apparaître une différence très importante entre le montant de l'autorisation affectée (AP) d'un montant de 34,213 M€, et celui du crédit de paiement (CP), soit 61,210 M€.

En effet, il n'aura échappé à personne que, dans le cadre de la libéralisation des marchés, 2 lots vont être attribués à TRANSDEV et SUD AZUR SNCF pour l'exploitation du réseau ferroviaire. Nous assistons là aussi, à un arbitrage politique rendu sur des investissements qui auraient pu être réalisés des années auparavant pour améliorer le réseau et de fait le service rendu aux voyageurs, mais qui interviennent au moment de l'ouverture à la concurrence. Au niveau environnemental, il est très fréquemment rappelé par les élus politiques lors des auditions du compte administratif, que le Conseil Régional a depuis 2017 intégré les questions environnementales et climatiques dans sa politique régionale au travers notamment du plan une « COP d'avance ». Or, dans un rapport publié en avril 2024, la Cour Régionale des Comptes exprime des doutes sur l'engagement de la Région sur les questions environnementales et climatiques du fait entre autres de la multiplication des dispositifs mis en œuvre sans véritable hiérarchisation des objectifs. Ce qui conduit à un manque de visibilité dans un SRADDET qui reste partagé entre ambitions économiques et ambitions écologiques concurrentes. De ce fait, l'artificialisation des sols est mal maîtrisée ce qui s'accompagne d'un recul des espaces naturels, notamment sur la bande littorale, plaçant de fait les populations et les biens face à des risques littoraux majeurs.

Ces différentes questions ont été abordées au sein de l'analyse du compte administratif dans les différentes commissions du CESER dont certaines recommandations se retrouvent dans l'Avis du CESER.

Aussi, le Groupe CGT-FSU-SOLIDAIRES votera l'Avis.

Intervention de Sophie MAIRESSE au nom du Groupe Environnement (LPO Paca, Graine Paca, FNE Paca) du 3^{ème} collège

Le compte administratif 2023 fait apparaître une stabilité des dépenses de fonctionnement (+1.3 %) relatives au développement durable (biodiversité, mer et littoral, transition énergétique).

Il indique une augmentation sensible des investissements (+45.3 %) notamment en faveur de la transition énergétique et des territoires d'une part et d'autre part de l'agriculture et la forêt.

Dans un contexte de lutte contre le changement climatique, ces augmentations sont salutaires si les financements permettent une dynamique d'absorption carbone et de lutte contre la perte de biodiversité.

Toutefois les acteurs de l'environnement du 3^{ème} collège regrettent la baisse entre 2022 et 2023 des dépenses (fonctionnement et investissement) liées à la biodiversité.

Ils rappellent le rôle essentiel et l'importance des services écosystémiques notamment celui des pollinisateurs pour le monde agricole, celui des sols vivants pour le stockage du carbone et la gestion et l'infiltration des eaux pluviales en cas des phénomènes orageux ou tout simplement de recharge des nappes phréatiques.

Ils rappellent aussi que les efforts fait par la Région en matière de plantation d'arbres mais soulignent les enjeux de préservation des forêts existantes et surtout des forêts anciennes que ce soit en matière de stockage du carbone ou de maintien de biodiversité animale et végétale. Si des travaux de replantation sont à faire (dans le cadre de compensation), il importe notamment de veiller à la diversité des essences afin de créer une forêt riche et multi-étagée, garante de la biodiversité.

Le groupe souligne aussi que le label "haute valeur environnemental" ne suffit pas à garantir une véritable transition agricole vers systèmes soutenable. La Région doit ainsi renforcer ses efforts pour le développement d'une agriculture biologique qui prend en compte l'environnement et accompagne les mutations inéluctables que générera le dérèglement climatique que ce soit par l'augmentation des températures ou par les évolutions de la répartition et de la nature des précipitations et leurs impacts sur les sols et les ressources en eau

Intervention de Yannick GALLIEN au nom du 3^{ème} et 4^{ème} collèges

Les 3^{ème} et 4^{ème} collège se retrouvent dans l'avis et le voteront.

Nos collèges tiennent à rappeler que nous sommes dans l'attente, depuis un temps certain, d'avoir un outil partagé avec La Région Sud sur l'évaluation comme cela est exigé par la Loi NOTRe.

D'autre part, et comme cela nous avait été proposé par le Président de Région, nous rappelons notre intérêt à être associés au suivi du Budget 100% vert.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

Contact : com.ceser@maregionsud.fr
www.ceser.maregionsud.fr